22 mai 2019 -16:02

39 autocars contrôlés lors d’un contrôle Benelux du transport routier

Le lundi 20 mai 2019, les services d'inspection des trois pays du Benelux ont effectué des contrôles simultanés du transport routier à différents endroits du Benelux. Les contrôleurs du Service Public Fédéral belge Mobilité et Transports, l'inspection néerlandaise de l'Environnement et du Transport (ILT) et la douane luxembourgeoise ont contrôlé des autocars en Belgique (parking du parc d’attractions de Bobbejaanland à Lichtaart et le parking Heysel à Bruxelles), aux Pays-Bas (Rijksweg A16, Moerdijk) et au Grand-Duché de Luxembourg (autoroute A31 direction France). Des collègues contrôleurs venant d’autres pays du Benelux étaient également présents sur les sites des contrôles. La coopération vise à partager les connaissances et bonnes pratiques entre les services d’inspection et ainsi uniformiser les pratiques de contrôles entre les pays.

Lors des inspections, les autocars ont été contrôlés de manière ciblée sur le plan de la fraude et de la manipulation du tachygraphe, du respect des temps de conduite et de repos et des documents de bord. Les inspecteurs ont contrôlé 39 autocars dans le Benelux (26 en Belgique, 10 aux Pays-Bas et 3 au Luxembourg) dont 7 étaient en infraction en Belgique.

Coopération Benelux et sécurité
Ce contrôle commun était organisé dans le cadre du Traité de Liège signé par les trois pays en octobre 2014. Ce traité est axé sur une coopération plus poussée entre les pays du Benelux en matière de contrôle et d’application de la réglementation de l’UE concernant le transport routier et sur une harmonisation plus poussée de la réglementation. Grâce à ce traité, les inspecteurs belges, néerlandais et luxembourgeois peuvent mener efficacement des contrôles conjoints sur les camions et les autobus dans le Benelux. Cette coopération aboutit à une surveillance uniformisée du transport routier et génère des économies, une concurrence loyale entre les transporteurs. Ceci permettra également d’augmenter la sécurité routière. Les trois pays partenaires jouent ainsi un rôle de précurseur au sein de l'Union européenne.

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
http://www.mobilit.belgium.be

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be

.be

© 2020 - news.belgium.be